

FORMATION CONTINUE CONDITIONS GENERALES DE VENTE (CGV)

Les présentes CGV s'appliquent aux formations achetées par le Client (par lui-même, ou financé par un tiers-financeur ou un organisme de crédit) ou l'Entreprise du Client. L'Université Paris-Saclay se réserve la possibilité de modifier ou mettre à jour ses CGV à tout moment. Les CGV applicables sont celles disponibles et consultables sur le Site au jour de l'inscription à l'exclusion de toutes autres.

1 - PRÉSENTATION

Le Prestataire est enregistré en tant qu'organisme de formation professionnelle sous le numéro de déclaration d'activité 11910861991 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État). Son siège social est établi au 9 rue Joliot Curie, Bâtiment Bouygues – 91190 Gif-Sur-Yvette (SIRET 130 026 024 00054).

Le Prestataire développe, propose, organise et dispense des formations en inter et intra entreprises, en présentiel, à distance ou mixtes (associant à la fois présentiel et à distance). Ces formations sont qualifiantes, certifiantes ou diplômantes.

2 - OBJET

Les présentes CGV s'appliquent à toutes les commandes concernant les formations organisées par le Prestataire.

Le fait de passer commande, notamment via l'envoi d'un bulletin d'inscription, d'un e-mail, d'un courrier, d'un bon de commande, d'un devis retourné signé, d'une convention ou d'un contrat, implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite du Prestataire, prévaloir sur les présentes conditions et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Le fait que le Prestataire ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part du Prestataire, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins.

3 - INSCRIPTION

3.1 - Pour les formations certifiantes et diplômantes, le Client peut transmettre sa candidature en remplissant le formulaire d'inscription disponible sur le site internet du Prestataire ou via l'adresse e-mail dédiée : formation.continue@universite-paris-saclay.fr.

Si la candidature est acceptée, une confirmation d'inscription (contrat ou convention) est adressée au Client par e-mail.

3.2 - Pour les formations qualifiantes, l'inscription se fait directement en ligne en respectant les prérequis de la formation visée. Le Client bénéficie d'un délai de rétractation de 14 jours selon l'article L221-18 du Code de la Consommation. La demande de rétractation se fait en remplissant le formulaire ci-dessous à envoyer à l'e-mail : formation.continue@universite-paris-saclay.fr. La date de réception du formulaire détermine la date de rétractation de la formation. En cas d'exercice du droit de rétractation, le Prestataire rembourse le Client de la totalité des sommes qu'il a déjà versées, dans les meilleurs délais et au plus tard dans les quatorze jours suivant la date à laquelle ce droit a été exercé.

3.3 - Le Contrat est réputé conclu à la date de signature du contrat de formation professionnelle, ou de la convention de formation professionnelle, ou de la convention de formation par apprentissage, par les Parties.

3.4 - Les modalités de règlement des frais de formation et des droits d'inscription réglementés (ces derniers concernant uniquement les formations diplômantes), figurent au contrat ou à la convention et précisent les conditions d'abandon ou de résiliation.

Le Prestataire doit être avisé des modalités spécifiques de prise en charge des frais de formation au moment de l'inscription (notamment concernant les modalités de justification de l'action de la formation) et en tout état de cause avant le démarrage de la formation. Il en va de même des délais de paiement pratiqués par le Client qui doivent être acceptés au préalable par le Prestataire.

4 - OBLIGATIONS RESPECTIVES DES PARTIES

4.1 - Si le Client entreprend une formation à titre individuel et à ses frais, le contrat est réputé formé par la seule signature du contrat de formation professionnelle. Ce contrat sera soumis aux dispositions des articles L.6353-3 à L.6353-7 du Code du Travail.

4.2 - Si le Client est convié à suivre une formation à titre professionnel par son employeur, la formation doit être prise en charge financièrement par l'employeur et/ou un organisme tiers financeur. Pour financer la formation, l'employeur doit faire un retour du devis établi par le Prestataire revêtu de la signature et du cachet de l'entreprise du Client pour accord. Pour chaque inscription à une action de formation professionnelle, une convention de formation professionnelle est adressée à l'entreprise du Client en deux exemplaires (trois exemplaires pour les contrats de professionnalisation). Elle doit être retournée au Prestataire avant le démarrage de la formation, un exemplaire signé et revêtu du cachet de l'entreprise du Client.

4.3 - À l'issue de tout Service, une facture et une attestation de présence seront adressées au Client, et/ou à l'entreprise du Client, et/ou à l'organisme payeur désigné par le Client. Une attestation de fin de formation est également remise au Client.

5 - ANNULATION OU REPORT

5.1 - Annulation ou report du fait du Client

Toute annulation, hors cas de force majeure, doit être communiquée par e-mail au Prestataire via l'adresse : formation.continue@universite-paris-saclay.fr.

Si une annulation intervient moins de dix jours francs avant la date de début de la formation, hors cas de force majeure, le Prestataire se réserve le droit de facturer les sommes réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de cette formation et en sus des frais d'annulation à hauteur de 15% du prix de la formation.

En cas d'annulation après le début de la formation, d'absence ou d'abandon, le Prestataire se réserve le droit de facturer au *pro rata temporis* de la formation suivie, plus 15% du montant total de la formation au titre des dommages et intérêts, le montant total facturé ne pouvant excéder le coût global de la formation.

Dans les cas particuliers d'absence ou d'abandon du Client entraînant la réduction du montant de la prise en charge des frais de formation initialement prévue par les financeurs, le Prestataire se réserve le droit de facturer au Client le différentiel des sommes dues.

Si l'abandon est le fait d'un cas de force majeure, dûment reconnu (événement imprévisible, insurmontable et extérieur aux parties) et signalé par le Client par lettre recommandée avec accusé de réception, en joignant toutes les pièces justificatives utiles, le paiement n'est dû qu'au *pro rata temporis* des heures de formation assurées jusqu'à la date de réception du courrier.

Hormis pour les formations certifiantes et diplômantes, le Prestataire offre la possibilité au Client, avant le début de la formation, de substituer une autre personne ayant le même profil et les mêmes besoins.

5.2 - Annulation ou report du fait du Prestataire

Le Prestataire se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler la formation, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignent. Dans ce cas, le Client est prévenu dans les plus brefs délais de cette annulation ou de ce report. Aucune indemnité, quelle qu'en soit la nature, ne pourra être versée au Client.

De manière exceptionnelle ou en cas de force majeure, le Prestataire se réserve le droit de remplacer les intervenants initialement prévus pour assurer la formation par d'autres, garantissant une formation de qualité identique.

En cas de réalisation partielle de la formation du fait du Prestataire, la facturation se fera au *pro rata temporis* des heures réalisées.

6 - PAIEMENT

Le Prestataire est une administration publique. Les prix ne sont pas assujettis à la TVA et sont forfaitaires au titre de l'article 261-4-4° du Code Général des Impôts (CGI). De ce fait, les sommes sont facturées nettes de taxes.

Les prix comprennent la formation et les supports pédagogiques. Ils n'incluent pas les frais de restauration, de transport ou d'hébergement du Client sauf cas particulier (les modalités en sont alors expressément précisées sur la fiche de présentation de la formation ou sur la convention/le contrat de formation professionnelle).

Pour les Clients individuels payant eux-mêmes leur formation, le Prestataire peut accorder un paiement échelonné. L'échéancier est alors intégré au contrat de formation professionnelle. Il ne peut être modifié qu'après accord de l'Agent Comptable du Prestataire.

En cas de règlement de la formation par un tiers financeur, notamment l'OPCO dont dépend l'entreprise du Client, il appartient à l'entreprise du Client d'effectuer la demande de prise en charge auprès du financeur avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et doit figurer sur l'exemplaire de la convention de formation professionnelle que l'entreprise du Client retourne signée au Prestataire.

En cas de prise en charge partielle par un tiers financeur, notamment l'OPCO dont dépend l'entreprise du Client, la différence sera directement facturée à l'entreprise du Client ou au Client. Si l'accord de prise en charge du tiers financeur ne parvient pas au Prestataire au premier jour de la formation, celui-ci se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation à l'entreprise du Client ou au Client.

Lorsque le règlement du coût de la formation est à la charge de l'entreprise du Client, d'un organisme collecteur ou d'un organisme public ou parapublic, celui-ci interviendra à réception de la facture au terme de la formation du Client, sauf mention contraire dans l'échéancier de la convention de formation ou à la demande du Client.

Seules les heures réellement effectuées par le Client sur convention individuelle feront l'objet d'une facturation par le Prestataire.

Les formations collectives en intra-entreprises feront l'objet d'une facturation forfaitaire par le Prestataire.

Le règlement d'une formation peut être effectué soit :

- par virement bancaire à l'ordre de l'Agence comptable de l'Université Paris-Saclay - Compte Trésor Public – **IBAN FR76 1007 1910 0000 0010 0294 065**,

- par chèque bancaire à l'ordre de l'Agence Comptable de l'Université Paris-Saclay, à envoyer à la DFTLV de l'Université Paris-Saclay - Bâtiment 330, Allée Charles Darwin - 91405 Orsay Cedex.

7 - DÉFAUT DE PAIEMENT

En cas de défaut de paiement dans le délai imparti de 30 jours après envoi de la facture, une première lettre de rappel amiable est envoyée au débiteur par l'Agent Comptable de l'Université Paris-Saclay. En l'absence de règlement de ladite créance dans un nouveau délai de 30 jours, un second rappel est émis. Lorsque la créance n'a pu être recouvrée à l'amiable, un état exécutoire est adressé au débiteur par l'Agent Comptable de l'Université Paris-Saclay qui procédera au recouvrement contentieux.

Sans paiement dans un délai de 15 jours, des poursuites seront engagées entraînant des frais supplémentaires à l'encontre du débiteur. Toute formation réalisée et suivie qui n'aurait pas été réglée ne pourra pas ni faire l'objet d'une nouvelle inscription à l'Université Paris -Saclay ni d'une délivrance de la certification visée.

8 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les contenus des formations sont des œuvres protégées par des dispositions nationales et internationales en matière de droits d'auteur et de droits voisins. Le Client s'engage à ne pas reproduire, résumer, modifier, altérer ou rediffuser à titre onéreux ou gratuit, le contenu des formations, sans autorisation expresse préalable du Prestataire ce qui exclut toutes opérations de transfert, de revente, de location, d'échange, et de mise à disposition des tiers par tous moyens, quel que soit le support.

9 - PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Conformément aux dispositions de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 et par le règlement européen n°2016-679 (RGPD), le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles le concernant ayant été collectées par le Prestataire.

Il lui suffit, pour exercer ce droit, d'adresser un e-mail au délégué à la protection des données (DPO) de l'Université Paris-Saclay à dpd@universite-paris-saclay.fr.

La base légale du traitement des données est l'exécution d'un contrat conformément à l'article 6 du RGPD précité. Les données personnelles concernant le Client sont utilisées par le Prestataire uniquement dans le cadre de la mise en œuvre des Services offerts, et ne font l'objet d'aucune communication à des tiers autres que les éventuels prestataires techniques en charge de la gestion des commandes, lesquels sont tenus de respecter la confidentialité des informations et de ne les utiliser que pour l'opération bien précise pour laquelle ils doivent intervenir.

Les données sont conservées pour une durée de 5 ans à compter de la clôture de l'année au cours de laquelle le Contrat a été formé.

Pour toute autre question sur le traitement de ses données personnelles, le Client peut contacter le délégué à la protection des données (DPO) de l'Université Paris-Saclay à dpd@universite-paris-saclay.fr.

Si le Client estime que ses droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, il peut adresser une réclamation à la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

10 - CONTENTIEUX

A défaut de résolution amiable, tout litige de toute nature ou toute contestation relative à la formation ou à l'exécution de la commande sera soumis au tribunal administratif compétent. La responsabilité du Prestataire vis-à-vis du Client, de l'entreprise du Client et de tout tiers financeur, ne saurait excéder en totalité le montant payé par le Client et/ou l'entreprise du Client et/ou le tiers financeur au Prestataire au titre des présentes conditions.

Définitions

- « Bulletin d'inscription » désigne le document, constituant une partie du Contrat, rempli et signé par le Client s'inscrivant à titre individuel.
- « Client » désigne toute personne physique bénéficiant de la formation.
- « Conditions Générales de Vente (CGV) » désignent le présent document, constituant une partie du Contrat.
- « Contrat » désigne l'ensemble composé du Bulletin d'inscription, du Contrat de formation professionnelle, ou de la Convention de formation professionnelle, ou de la Convention de formation par apprentissage, du Programme de la formation et les présentes Conditions Générales de Vente (« CGV »).
- « Contrat de formation professionnelle » désigne l'acte, constituant une partie du Contrat, rempli et signé par le Client s'inscrivant à titre individuel, qui prend en charge la totalité ou une partie du coût du Service.
- « Convention de formation professionnelle » désigne l'acte, constituant une partie du Contrat, rempli et signé par l'Entreprise du Client ou le tiers-financeur concerné en cas de prise en charge du coût du Service.
- « Convention de formation par apprentissage » désigne l'acte, constituant une partie du Contrat, signé par l'établissement délivrant la formation, le Client et l'Entreprise du Client. Cette convention définit les conditions générales spécifiques applicables aux parties.
- « Commande » désigne le Contrat accepté par écrit par le Client ou l'Entreprise du Client qui vaut commande ferme et définitive et acceptation sans réserve des CGV par le Client et l'Entreprise du Client.
- « Entreprise du Client » désigne l'employeur du Client, dans le cadre d'une Convention de formation professionnelle et prenant en charge la totalité ou une partie du coût du Service, ou d'une Convention de formation par apprentissage.
- « Prestataire » désigne l'Université Paris-Saclay intégrant l'ensemble de ses composantes et directions centrales.
- « Parties » désignent Vous et Nous pris ensemble.
- « Site » désigne, à la date des présentes, le site dont l'URL est <https://www.universite-paris-saclay.fr/> Il est entendu que si le Site devait être hébergé sur un autre lien URL, il serait raisonnable de considérer que le terme « Site » renverrait vers cet autre lien URL.
- « Financeur » désigne un organisme public, comprenant notamment les opérateurs de compétences (OPCO) ou tout autre organisme tiers public, qui prend en charge partiellement ou totalement le financement du Service, en ce compris la formation.
- « Service » désigne la formation.

Formulaire de rétractation

À l'attention de :
Université Paris-Saclay
Email : formation.continue@universite-paris-saclay.fr

Pour toute demande d'inscription réalisée en ligne ou hors établissement, vous disposez d'un délai de 14 jours calendaires pour vous rétracter, à compter de la date de conclusion du contrat ou de la convention de formation professionnelle.

Conformément aux dispositions de l'article L221-18 du Code de la consommation, je vous notifie par la présente la rétractation de mon inscription à la formation suivante :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Intitulé de la formation :

Date d'inscription:

Date prévue du début de la formation :

Adresse e-mail :

Fait à :

Le :

Signature :

Ce formulaire doit être envoyé par email avant l'expiration du délai de 14 jours après la conclusion du contrat ou de la convention de formation professionnelle.

Vous serez remboursé(e) dans un délai maximum de 14 jours à compter de la réception de votre demande conformément aux CGV.